

# Fiche de Données de Sécurité



## 1. Identification de la Préparation et de la Société / Entreprise

|                                       |  |                            |  |
|---------------------------------------|--|----------------------------|--|
| <b>Nom:</b>                           | PVTLBL SSPR 6PK QUICKC FLAT GRAY PRIMER  | <b>Date de Révision:</b>   | 12/10/2021   |
| <b>Étiquette d'un Produit:</b>        | J2857830   | <b>Société/Entreprise:</b> | 2/20/2018  |
| <b>Utilisation Recommandée:</b>       | Primer/Aerosol   |                            |  |
| <b>Société/Entreprise:</b>            | Rust-Oleum Corporation<br>11 Hawthorn Parkway<br>Vernon Hills, IL 60061<br>USA | <b>Fabricant:</b>          | Rust-Oleum Corporation<br>11 Hawthorn Parkway<br>Vernon Hills, IL 60061<br>USA |
| <b>Préparée par:</b>                  | Service des Affaires Réglementaires  |                            |  |
| <b>Numéro de téléphone d'urgence:</b> | 24 Hour Hotline: 847-367-7700  |                            |  |

## 2. Identification des Dangers

### Classement de la Préparation

#### Symboles du produit



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Dangers spécifiques

33% du mélange constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue.

#### MENTIONS DE DANGER SGH

|  |      |  |
|--|------|--|
| Aérosol inflammable, catégorie 1         | H222 | Aérosol extrêmement inflammable.   |
| Irritation Oculaire, catégorie 2A        | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                 |
| STOT, exposition simple, catégorie 3, NE | H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                   |
| Cancérogénicité, catégorie 2             | H351 | Susceptible de provoquer le cancer.                                      |
| Gases under Pressure; Compressed Gas     | H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. |

#### SGH étiqueter les conseils de prudence

|      |  |
|------|--|
| P201 | Se procurer les instructions avant utilisation.  |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. NE PAS FUMER. |
| P211 | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  |
| P251 | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  |
| P261 | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  |
| P264 | Se laver les mains soigneusement après manipulation.   |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.   |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.                                  |

|                |  |
|----------------|--|
| P312           | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  |
| P405           | Garder sous clef.  |
| P501           | Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, provinciales, et les lois fédérales.   |
| P304+P340      | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308+P313      | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  |
| P337+P313      | Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.   |
| P403+P233      | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.   |
| P410+P403      | Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.   |
| P410+P412      | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (122°F).   |

### 3. Composition / Informations sur les Ingrédients

#### SUBSTANCES DANGEREUSES

| <u>Nom chimique</u>                  | <u>N° CAS</u> | <u>Wt.% Range</u> | <u>Symbols GHS</u> | <u>Phrases GHS</u>   |
|--------------------------------------|---------------|-------------------|--------------------|----------------------|
| Acétone                              | 67-64-1       | 25-50             | GHS02-GHS07        | H225-319-332-336     |
| Propane                              | 74-98-6       | 10-25             | GHS04              | H280                 |
| N-Butane                             | 106-97-8      | 2.5-10            | GHS04              | H280                 |
| Distillat Léger Hydrotraité          | 64742-47-8    | 2.5-10            | GHS08              | H304                 |
| Acétate de n-Butyle                  | 123-86-4      | 2.5-10            | GHS02-GHS07        | H226-336             |
| Talc (Silicate de Magnésium Hydraté) | 14807-96-6    | 1.0-2.5           | Indisponible       | Indisponible         |
| Xylène                               | 1330-20-7     | 1.0-2.5           | GHS02-GHS07        | H226-315-319-332     |
| Dioxyde de Titane                    | 13463-67-7    | 1.0-2.5           | Indisponible       | Indisponible         |
| Dioxyde de Titane                    | 1317-80-2     | 1.0-2.5           | Indisponible       | Indisponible         |
| Phosphate de Zinc                    | 7779-90-0     | 0.1-1.0           | Indisponible       | Indisponible         |
| Éthylbenzène                         | 100-41-4      | 0.1-1.0           | GHS02-GHS07-GHS08  | H225-304-332-351-373 |
| Oxyde de zinc                        | 1314-13-2     | 0.1-1.0           | Indisponible       | Indisponible         |

### 4. Premiers Secours

**En cas de contact avec les yeux:** Immédiatement tenir les yeux ouverts et rincer à l'eau abondamment pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.

**En cas de contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou si elle persiste.

**En cas d'exposition par inhalation:** Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement. Si inhale, faire prendre l'air à la personne atteinte. Si celle-ci ne respire pas, Appeler un médecin.

**En cas d'ingestion:** Risque d'aspiration : Ne pas provoquer le vomissement et ne rien administrer par voie orale, car ce produit peut pénétrer dans les poumons et causer de graves lésions pulmonaires. Obtenir des soins médicaux immédiatement. En cas d'ingestion, consulter un médecin.

## 5. Mesures de Lutte contre l'Incendie

**En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :** Mousse d'alcool, Dioxyde de carbone, Produit chimique sec, Eau pulvérisée

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:** L'eau pulvérisée pourrait s'avérer inefficace. Les contenants fermes peuvent exploser lorsqu'ils sont soumis à une chaleur extrême due à la montée de la pression. Les contenants fermes peuvent exploser lorsqu'ils sont soumis à une chaleur extrême. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se propager jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Tenir éloigné de la chaleur, du matériel électrique, des étincelles et de la flamme nue. La perforation du contenant sous pression peut faire éclater le contenant. **POINT D'ECLAIR EST INFÉRIEUR DE -7°C (20°F). DANGER! EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE!**

**PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES:** On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermes afin d'empêcher la montée de la pression et la possibilité d'auto-inflammation ou d'explosion. Du matériel de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome, devrait être utilisé. Evacuer les lieux et combattre l'incendie à une distance sécuritaire. Utiliser un jet d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie. Les contenants peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.

**Risque spécial d'incendie et d'explosion (poussière combustible):** Aucune information.

## 6. Mesures à Prendre en Cas de Dispersion Accidentelle

**MESURES À PRENDRE SI LE MATÉRIAU EST LIBÉRÉ OU RENVERSÉ:** Confiner le liquide renversé avec du sable ou de la terre. NE PAS utiliser un matériau combustible tel que de la sciure de bois. Isoler l'endroit dangereux et empêcher le personnel qui n'est pas essentiel ou qui n'est pas protégé d'accéder aux lieux. Retirer toute source d'inflammation, ventiler la pièce et ramasser le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte et d'outils ne provoquant pas d'étincelles. Éliminer le produit conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. Ne pas incinérer les contenants fermes. Ventiler la pièce et ramasser le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Jeter le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales.

## 7. Manipulation et Stockage

**MANIPULATION:** Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Se laver les mains avant de manger. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Utiliser uniquement dans un endroit convenablement ventilé. Utiliser dans un endroit convenablement ventilé. Suivre toutes les indications figurant sur la fiche de sécurité, même lorsque le contenant est vide, car il peut encore contenir des résidus. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

**Entreposage :** Garder les contenants hermétiquement fermés. Tenir loin de la chaleur, du matériel électrique, des étincelles et de la flamme nue. Contenu sous pression. Ne pas entreposer à plus de 49°C (120°F). Entreposer les grandes quantités de produit dans des bâtiments conçus pour l'entreposage de liquides inflammables de classe NFPA I et protégés en conséquence. Tenir loin de la chaleur, des étincelles, de la flamme et des sources d'inflammation. Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ni entreposer à des températures supérieures à 49°C (120°F). Éviter la chaleur excessive. Le produit doit être stocké dans des récipients hermétiquement fermés et protégés de la chaleur, l'humidité et les matières étrangères.

**Conseils sur la manipulation sécuritaire de la poussière combustible:** Aucune information.

## 8. Contrôle de l'Exposition / Protection Individuelle

| Nom chimique                         | N° CAS     | % en Poids Moins Que | ACGIH TLV-TWA        | ACGIH TLV-STEL       | OSHA PEL-TWA         | OSHA PEL-CEILING |
|--------------------------------------|------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|------------------|
| Acétone                              | 67-64-1    | 40.0                 | 250 ppm              | 500 ppm              | 1000 ppm             | N.E.             |
| Propane                              | 74-98-6    | 25.0                 | N.E.                 | N.E.                 | 1000 ppm             | N.E.             |
| N-Butane                             | 106-97-8   | 10.0                 | N.E.                 | 1000 ppm             | N.E.                 | N.E.             |
| Distillat Léger Hydrotraité          | 64742-47-8 | 10.0                 | N.E.                 | N.E.                 | N.E.                 | N.E.             |
| Acétate de n-Butyle                  | 123-86-4   | 10.0                 | 50 ppm               | 150 ppm              | 150 ppm              | N.E.             |
| Talc (Silicate de Magnésium Hydraté) | 14807-96-6 | 5.0                  | 2 mg/m <sup>3</sup>  | N.E.                 | N.E.                 | N.E.             |
| Xylène                               | 1330-20-7  | 5.0                  | 100 ppm              | 150 ppm              | 100 ppm              | N.E.             |
| Dioxyde de Titane                    | 13463-67-7 | 5.0                  | 10 mg/m <sup>3</sup> | N.E.                 | 15 mg/m <sup>3</sup> | N.E.             |
| Dioxyde de Titane                    | 1317-80-2  | 5.0                  | N.E.                 | N.E.                 | N.E.                 | N.E.             |
| Phosphate de Zinc                    | 7779-90-0  | 1.0                  | N.E.                 | N.E.                 | N.E.                 | N.E.             |
| Éthylbenzène                         | 100-41-4   | 1.0                  | 20 ppm               | N.E.                 | 100 ppm              | N.E.             |
| Oxyde de zinc                        | 1314-13-2  | 1.0                  | 2 mg/m <sup>3</sup>  | 10 mg/m <sup>3</sup> | 5 mg/m <sup>3</sup>  | N.E.             |

**Protection individuelle**

**CONTRÔLES D'INGÉNIERIE:** Maintenez la dilution générale de la ventilation locale d'échappement en volume et distribution pour garder le TLV des ingrédients dangereux au-dessous des limites acceptables. Utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou autres mesures techniques afin de maintenir les niveaux de particules en suspension dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser du matériel de ventilation à l'épreuve des explosions. Créer une ventilation transversale en ouvrant toutes les portes et fenêtres pour empêcher l'accumulation de vapeurs.

**PROTECTION RESPIRATOIRE:** Un programme de protection respiratoire respectant les normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 doit être suivi lorsque les conditions du lieu de travail nécessitent le port d'un respirateur. Un respirateur d'épuration d'air approuvé par NIOSH/MSHA avec la cartouche ou la boîte métallique de vapeur organique peut être permis dans certaines circonstances où on s'attend à ce que des concentrations aéroportées dépassent des limites d'exposition.

**PROTECTION DE LA PEAU:** Utiliser des gants étanches afin d'éviter le contact avec la peau et l'absorption de ce produit par la peau.

**Protection des yeux:** Porter des lunettes de sécurité conçues pour protéger contre les éclaboussures de liquides.

**L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION:** Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir des conseils en ce qui concerne les types d'équipements de protection individuelle et leurs applications. Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'équipement de protection individuelle et son application.

**PRATIQUES HYGIÉNIQUES:** Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés immédiatement et les laver avant de les réutiliser.

**Mesures d'ingénierie pour la poussière combustible:** Aucune information.

## 9. Propriétés Physiques et Chimiques

|                                     |                             |   |               |
|-------------------------------------|-----------------------------|---|---------------|
| <b>Apparence:</b>                   | Jet en brume                | <b>État Physique:</b>                       | Liquide       |
| <b>Odeur:</b>                       | Comme un solvant            | <b>Seuil de l'odeur:</b>                    | N.E.          |
| <b>Gravité spécifique:</b>          | 0.736                       | <b>pH:</b>                                  | N.A.          |
| <b>Point de Congélation, °C:</b>    | Non Déterminé               | <b>Viscosité:</b>                           | Non Déterminé |
| <b>Solubilité à l'eau:</b>          | Pue                         | <b>Coéf de partition Octanol-Eau (Kow):</b> | Non Déterminé |
| <b>Temp. de Décomposition, °C:</b>  | Non Déterminé               | <b>Limites d'Explosivité, %vol:</b>         | 1.0 - 13.0    |
| <b>Plage du point d'ébullition:</b> | -37 - 1,649                 | <b>Point d'éclair, °C:</b>                  | -96           |
| <b>Inflammabilité:</b>              | Supporte la combustion      | <b>Température d'Auto-Inflammation, °C:</b> | Non Déterminé |
| <b>Taux d'évaporation:</b>          | Plus rapidement que l'Éther | <b>Pression de Vapeur:</b>                  | Non Déterminé |
| <b>Densité de Vapeur:</b>           | Plus lourd que l'air        |   |               |

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

## 10. Stabilité et Réactivité

**Conditions à éviter:** Éviter les températures supérieures à 49°C (120°F). Éviter toutes les sources d'inflammation possibles.

**Incompatibilité:** Incompatible avec les oxydants forts, les acides forts et les alcalis forts.

**Décomposition Dangereuse:** Par la flamme nue, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. La flamme produit l'irritation. Peut produire des fumées dangereuses quand c'est chauffé à décomposition comme dans la soudure. Les fumées peuvent contenir: monoxyde de carbone, anhydride carbonique, et formaldéhyde.

**Polymérisation Hasardeuse:** Ne se produira pas dans des conditions normales.

**STABILITÉ:** Ce produit est stable dans des conditions normales de stockage.

## 11. Informations Toxicologiques

**EFFETS DE SUREXPOSITION - CONTACT AVEC LES YEUX:** Provoque des lésions oculaires graves

**EFFETS DE SUREXPOSITION- CONTACT AVEC LA PEAU:** La substance peut provoquer une légère irritation cutanée. Le contact prolongé ou répété peut causer une irritation cutanée.

**EFFETS DE SUREXPOSITION- INHALATION:** Nocif si inhale. Les concentrations élevées de gaz, de vapeurs, de brouillard ou de poussières peuvent être nocives si inhalées. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Les concentrations élevées de vapeurs sont irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'inhalation prolongée ou excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Les constituants de ce produit comprennent de la poussière de silice cristalline qui, si elle est inhalable, peut provoquer une silicose, une forme de fibrose pulmonaire progressive. La silice cristalline inhalable est répertoriée par le CIRC comme cancérigène du groupe I (des poumons) sur la base de preuves suffisantes chez les humains exposés dans le cadre de l'activité professionnelle et de preuves suffisantes chez les animaux. La silice cristalline est également répertoriée par le NTP comme un cancérigène humain connu. Les constituants peuvent également contenir de la trémolite asbestiforme ou non asbestiforme ou d'autres silicates en tant qu'impuretés, et une exposition au-dessus au niveau « de minimus » à ces impuretés sous forme inhalable peut être cancérigène ou causer d'autres problèmes pulmonaires graves.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - INGESTION:** Nocif si ingère.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - RISQUES CHRONIQUES:** Peut causer des troubles du système nerveux central (narcose occasionnant une perte de coordination, une faiblesse, de la fatigue, de la confusion mentale et une vue brouillée) et/ou des lésions. Des concentrations élevées peuvent avoir des effets néfastes sur le système nerveux central (sommolence, étourdissements, nausées, maux de tête, paralysie et vue brouillée) et/ou des lésions. Des recherches ont établi un lien entre la surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants et les lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. La surexposition au xylène a été associée à des anomalies du foie, à des lésions des reins, des poumons, de la rate et des yeux, des troubles du système reproducteur, de même qu'à l'anémie, chez des animaux de laboratoire. Les effets sur les humains incluent des anomalies du foie et du cœur. IARC énumère l'éthylbenzène comme carcinogène humain possible (groupe 2B). Contient du dioxyde de titane. Le dioxyde de titane est répertorié comme un groupe 2B - "Peut-être cancérigène pour l'homme" par IARC. Aucune exposition importante au dioxyde de titane ne semble survenir lors de l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matériaux, comme dans les peintures au cours de l'application au pinceau ou au séchage. Le risque de surexposition dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière du ponçage répété des surfaces ou de la brume de jet et de la concentration réelle du bioxyde titanique dans la formule. (Ref: Monographie du IARC, Vol 93 2010)

**VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTRÉE:** Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation, Absorption cutanée, Contact avec la peau

**Valeurs de toxicité aiguë**

The acute effects of this product have not been tested. Data on individual components are tabulated below:

| <u>N° CAS</u> | <u>Nom chimique</u>                  | <u>LD50 par voie orale</u> | <u>LD50 par voie cutanée</u> | <u>Vapeur CL50</u> |
|---------------|--------------------------------------|----------------------------|------------------------------|--------------------|
| 67-64-1       | Acétone                              | 5800 mg/kg Rat             | >15700 mg/kg Rabbit          | 50.1 mg/L Rat      |
| 106-97-8      | N-Butane                             | N.E.                       | N.E.                         | 658 mg/L Rat       |
| 64742-47-8    | Distillat Léger Hydrotraité          | >5000 mg/kg Rat            | >2000 mg/kg Rabbit           | >5000 mg/L Rat     |
| 123-86-4      | Acétate de n-Butyle                  | 10768 mg/kg Rat            | >17600 mg/kg Rabbit          | > 21 mg/L Rat      |
| 14807-96-6    | Talc (Silicate de Magnésium Hydraté) | 6000                       | N.E.                         | 30                 |
| 1330-20-7     | Xylène                               | 3500 mg/kg Rat             | >4350 mg/kg Rabbit           | 29.08 mg/L Rat     |
| 13463-67-7    | Dioxyde de Titane                    | >10000 mg/kg Rat           | 2500 mg/kg                   | N.E.               |
| 7779-90-0     | Phosphate de Zinc                    | >5000 mg/kg Rat            | N.E.                         | N.E.               |
| 100-41-4      | Éthylbenzène                         | 3500 mg/kg Rat             | 15400 mg/kg Rabbit           | 17.4 mg/L Rat      |
| 1314-13-2     | Oxyde de zinc                        | >5000 mg/kg Rat            | >2000 mg/kg Rat              | N.E.               |

N.E. - Non-Établi

## 12. Informations Écologiques

**INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES:** Le produit est un mélange des composantes indiquées. Le produit est un mélange des composantes indiquées.

## 13. Considérations Relatives à l'Élimination

**Informations sur l'évacuation:** Éliminer le produit conformément aux règlements et ordonnances municipaux, provinciaux et fédéraux. N'incinerez pas les récipients fermés. Ce produit comme fourni est défini par USEPA comme déchet dangereux inflammable. Débarassez-vous de la portion non utilisée du produit comme déchet dangereux (D001) selon le règlement fédéral, local, et de l'état.

## 14. Informations Relatives aux Transports

|                            | <u>National (USDOT)</u>                     | <u>International (IMDG)</u> | <u>Aérien (IATA)</u> | <u>TDG (Canada) - FRENCH</u> |
|----------------------------|---|-----------------------------|----------------------|------------------------------|
| <b>Numéro UN:</b>          | N.A.  | 1950                        | 1950                 | N.A.                         |
| <b>Nom UN::</b>            | Paint and Related Spray Products in Ltd Qty | Aérosol, inflammable        | Aerosols, flammable  | Aérosol, inflammable         |
| <b>Classe de danger :</b>  | N.A.  | 2                           | 2.1                  | N.A.                         |
| <b>Groupe d'emballage:</b> | N.A.  | N.A.                        | N.A.                 | N.A.                         |
| <b>Quantité Limitée:</b>   | Oui   | Oui                         | Oui                  | Oui                          |

## 15. Informations Réglementaires

**Réglementations Fédérales Américaines:****Catégorie de Risque CERCLA - SARA**

Ce produit a été passé en revue catégories de risque selon EPA les promulguées sous les sections 311 et 312 de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes:

Gas under pressure, Cancérogénicité, Serious eye damage or eye irritation, Specific target organ toxicity (single or repeated exposure)

**Loi de Modification et de Nouvelle Autorisation du Superfund (LEP), Article 313**

Ce produit contient les substances suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de la section 313 du titre III de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de la partie 372 de 1986 et 40 CFR:

| <u>Nom chimique</u>              | <u>N° CAS</u> |
|----------------------------------|---------------|
| Xylène                           | 1330-20-7     |
| Phosphate de Zinc                | 7779-90-0     |
| Éthylbenzène                     | 100-41-4      |
| Oxyde de zinc                    | 1314-13-2     |
| Oxyde d'Aluminium                | 1344-28-1     |
| Barite (Ba(SO4))                 | 13462-86-7    |
| Pigment de bleu de phtalocyanine | 147-14-8      |

**Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de TSCA 12(b) si exporté des États-Unis:

Néant

**Réglementations des États Américains:****DE LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE**

**Attention:** Cancer et Effet Nocif sur la Reproduction - [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**16. Autres Informations****Evaluations HMIS**

**Santé:** 2\*      **Inflammabilité:** 4      **Risque physique:** 0      **Protection individuelle:** X

**Classements NFPA**

**Santé:** 2      **Inflammabilité:** 4      **Instabilité:** 0

**Réactivité Incrémentale Maximale:** 0.66

**CE DATE DE RÉVISION:** 12/10/2021

**MOTIF DE LA RÉVISION:** Modification de la Composition du Produit  
Modification des Propriétés de la Substance et/ou du Produit dans la ou les Section(s):  
09 - Propriétés Physiques et Chimiques  
14 - Informations sur le Transport  
15 - Informations Réglementaires  
16 - Autres Informations  
Énoncé(s) de Révision Modifié(s)

**Légende:** N.A. - Sans Objet, N.D. - Non Déterminé, N.E. - Non-Établi

Rust-Oleum Corporation estime que, au mieux de ses connaissances, d'information et de conviction, les informations contenues ci-dessus soient exactes et fiables à la date de cette fiche de données de sécurité. Pourtant, parce que les conditions de manipulation, utilisation et l'entreposage de ce matériel est au-delà de notre contrôle, nous ne supposons aucune responsabilité ou de passif pour la blessure personnelle ou le dommage de propriété encouru par l'utilisation de ce matériel. Rust-Oleum Corporation ne rend aucune garantie, exprimée ou implicite, à propos l'exactitude ou l'intégrité des données ou des résultats obtenu de leur utilisation. Tous matériels peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisés avec la prudence. L'information et les recommandations en cette fiche technique matérielle de sûreté sont offertes pour la considération et l'examen d'utilisateurs. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la convenance finale de ces information et données et de se conformer à tous les international applicable, fédéral, état et lois locales et règlements.